

Le drame des pensionnats autochtones

Brian McDonough

Numéro 768, octobre–novembre 2013

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/70217ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

McDonough, B. (2013). Le drame des pensionnats autochtones. *Relations*, (768), 33–35.

Le drame des pensionnats autochtones

Les audiences publiques de la Commission de vérité et réconciliation tenues à Montréal ont été une étape importante dans la reconnaissance du rôle des Églises dans la tragédie des pensionnats autochtones et dans le processus de guérison des survivants.

BRIAN MCDONOUGH

La Commission de vérité et réconciliation – créée à la suite de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, signée en 2006 et entrée en vigueur en 2007 – a organisé une série d'audiences publiques à travers le Canada pour faire la lumière sur les séquelles laissées par le régime des pensionnats sur les collectivités autochtones et sur l'ensemble de la société canadienne. D'importantes audiences se sont tenues à Montréal du 24 au 27 avril 2013¹ : plus de 18 000 personnes y ont assisté, dont 6800 grâce à Internet.

Avant d'aborder cet événement, il est bon de faire un rapide retour historique. La *Loi sur les Indiens* a placé les Autochtones, à plus forte raison les enfants, sous la tutelle du gouvernement fédéral. Peu après son adoption, en 1876, celui-ci instaure le régime des pensionnats pour jeunes autochtones. Le premier pensionnat ouvre ses portes en 1831 et le dernier fermera en 1996. Leur fréquentation devient obligatoire en 1920 pour les Autochtones âgés de 6 à 15 ans. Environ 100 000 enfants auraient fait un séjour dans un des 135 pensionnats, dont 13 000, incluant des Inuits, dans 11 pensionnats au Québec.

La plupart de ces établissements étaient dirigés par des Églises chrétiennes ou des communautés religieuses. Ces écoles reflétaient une politique délibérée d'assimilation culturelle des peuples autochtones. Dès leur plus jeune âge, les enfants étaient retirés de leur famille. Les signes d'identité autochtone étaient abolis. Un élève qui parlait dans sa langue était puni.

De graves abus – notamment des actes de violence et des agressions sexuelles – ont profondément marqué ces jeunes, conduisant certains à l'alcoolisme, à la délinquance et à d'autres graves problèmes de comportement. La mauvaise qualité de la nourriture, les soins médicaux inadéquats ou inexistantes et l'entassement des jeunes dans les dortoirs et dans les salles de classe ont contribué à la détérioration de leur santé. Dans ces conditions, même s'il n'existe pas de données sur les causes de mortalité dans les

pensionnats, on peut affirmer que les maladies infectieuses ont causé un nombre de décès proportionnellement plus important chez les jeunes autochtones que dans la population en général. Les révélations récentes de l'historien Ian Mosby concernant les expériences médicales que le gouvernement fédéral y a menées sur des enfants autochtones intentionnellement sous-alimentés ajoutent à la tragédie.

LA COMMISSION À MONTRÉAL

Les audiences publiques avaient pour but d'entendre toute personne dont la vie avait été affectée par les pensionnats : anciens pensionnaires, leurs familles et les membres de leur communauté. Plus de 600 « survivants » se sont inscrits aux audiences de Montréal. Plus de 100 déclarations d'individus avaient déjà été consignées en privé. Lors de séances publiques, les commissaires Marie Wilson, Murray Sinclair et Wilton Littlechild ont entendu 39 témoins parler de leur expérience dans un pensionnat et des conséquences que cela a eu sur leur vie. D'autres ont choisi de parler de leur expérience dans le cadre de cercles de partage, animés par des membres du Comité des survivants.

Des aires d'apprentissage étaient également aménagées, notamment l'exposition « Mémoire rouge », une réalisation remarquable du Musée huron-wendat sur l'histoire des pensionnats. D'excellentes conférences ont par ailleurs apporté une lumière nécessaire sur les relations complexes entre les Autochtones et les gouvernements « blancs » depuis la fin du XVIII^e siècle. Lors de cérémonies formelles, des personnalités publiques se sont engagées en tant que « témoins honoraires » à faire connaître le message de la Commission, dont l'ancienne gouverneure générale Michaëlle Jean, l'ancien premier ministre Paul Martin, la cinéaste Alanis Obomsawin, le hockeyeur Joé Juneau, Charles-Mathieu Brunelle d'Espace pour la vie, Éloge Butera, survivant du génocide rwandais, et Renée Dupuis de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse.

RÔLE DES ÉGLISES

Des représentants des Églises, des communautés religieuses et des organismes d'inspiration chrétienne étaient parmi les groupes qui ont voulu accomplir un geste de réconciliation et une demande de pardon, dans l'espoir qu'ils seront acceptés par les peuples autochtones, en particulier par les survivants et les survivantes des pensionnats. Particulièrement émouvant a été le témoignage du père Jacques Laliberté, vicaire provincial des missionnaires oblats de Marie-Immaculée. Cette communauté avait diri-

L'auteur est directeur de l'Office de la pastorale sociale de l'archevêché de Montréal

Des organismes ont rappelé que des processus d'assimilation, de dépossession et d'exclusion sont toujours en cours sous la forme de préjugés, d'indifférence et de relents de colonialisme.

1. D'autres audiences se sont tenues à Malietenam, Val-d'Or, La Tuque et Chisasibi depuis janvier dernier.

gé quatre pensionnats au Québec : à Amos, Fort George, Pointe-Bleue et Sept-Îles. Le père Laliberté, qui a passé 24 ans chez les Atikamekw du Haut-Saint-Maurice, a renouvelé les excuses faites par les responsables oblats en 1991. Pour signifier son engagement à se faire artisan des objectifs de la Commission de vérité et réconciliation, il a offert aux commissaires un cadeau qu'il avait lui-même reçu d'une Atikamekw : un cerceau sur lequel sont attachés des lacets de cuir, de la fourrure de lapin et des perles, et au milieu duquel est placée une croix.

D'autres organismes ont rappelé que des processus d'assimilation, de dépossession et d'exclusion sont toujours en cours sous la forme de préjugés, d'indifférence et de relents de colonialisme. Lors des audiences publiques, Pierre Goldberger, pasteur de l'Église unie du Canada, qui avait été présent au côté des Mohawks lors de la crise d'Oka, a fait ressortir le fait que les peuples autochtones ont le plus souvent répondu à l'immense injustice qu'ils ont subie de la part des Blancs par de la générosité et une main tendue à leur égard.

Les survivants et leurs familles pouvaient consulter sur place des archives photographiques mises à leur disposition par les communautés religieuses (notamment les jésuites et les oblats) et par les Églises anglicane, unie et presbytérienne. Lorsqu'un Autochtone était intéressé par une photo, il pouvait s'en procurer une reproduction. Ces espaces ont permis à tous de vivre des moments de rencontre très forts et émouvants. Par exemple, un après-midi, une dame dans la soixantaine regardait des photos en prenant son temps et en donnant à sa fille les noms de ses camarades de classe qu'elle pouvait reconnaître. À la fin, en levant la tête, elle aperçut certaines d'entre elles, qu'elle n'avait pas revues depuis 40 ans. Elles se sont embrassées, versant des larmes de joie pour les retrouvailles et des larmes de douleur pour les souvenirs difficiles.

CONVERGENCES DANS LES PRÉOCCUPATIONS

Une des grandes préoccupations que les Autochtones ont exprimées lors du passage de la Commission à Montréal a été la perte de leur langue. Dans plusieurs nations, ceux et celles qui connaissent bien la langue et l'utilisent au quotidien ont 60 ans et plus. Ce sont des mondes entiers qui vont disparaître avec eux. N'y aurait-il pas des convergences entre les Autochtones et les Québécois, préoccupés eux aussi par la survie et le rayonnement de leur langue? Des instances gouvernementales et la société civile seraient-elles prêtes à contribuer au développement d'une politique favorisant la survie des langues autochtones au Québec? Rappelons que parmi les 15 principes qui constituent le fondement de l'action gouvernementale du Québec à



l'égard des Autochtones – adoptés par le Conseil des ministres le 9 février 1983 –, le premier se lit ainsi : « Le Québec reconnaît que les peuples aborigènes du Québec sont des nations distinctes qui ont droit à leur culture, à leur langue, à leurs coutumes et traditions ainsi que le droit d'orienter elles-mêmes le développement de cette identité propre. » Certes, les nations autochtones constituent des groupes culturels et linguistiques fort différents les uns des autres. Chacune comprend une population assez limitée en nombre, souvent dispersée sur un vaste territoire. Si ces facteurs doivent nécessairement être pris en compte dans le cadre d'une promotion éventuelle des langues autochtones par l'État, il n'en demeure pas moins qu'on ne pourra parler de véritable réconciliation que lorsque des enfants mohawks apprendront d'abord le *kanien'kéha*, pour reprendre les paroles d'Ellen Gabriel.

La Commission a voulu tenir compte de ce souci de la langue. C'est pourquoi les activités tenues dans le Grand Salon de l'hôtel Reine-Élisabeth, notamment les audiences publiques, ont été traduites non seulement en français et en anglais, mais aussi en mohawk, algonquin, cri, atikamekw, innu et inuktitut.

Une autre préoccupation, portée tant par des Autochtones que par des groupes québécois et canadiens, concer-

2. Voir l'excellent documentaire *L'héritage des pensionnats indiens du Québec* (2009), produit par la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador.

3. Voir A. Peelman, *L'Esprit est amérindien. Quand la religion amérindienne rencontre le christianisme*, Montréal, Médiaspaul, 2004, et *Le dialogue interreligieux dans un Québec pluraliste* de l'AECQ, Montréal, Médiaspaul, 2008.

Lino, *Le cri du silence*, 2013, acrylique et collage sur papier

ne les effets néfastes des industries extractives sur l'environnement et les conditions de vie dans des communautés autochtones, dont certaines demeurent toujours privées d'eau potable. Déjà, des alliances se sont établies pour la défense de la Terre, respectée comme don sacré du Créateur. Pensons, entre autres, au regroupement écologiste Alliance Romaine qui, en mars 2012, a appuyé les Innus de Maliotenam qui occupaient la route 138, à l'est de Sept-Îles, pour protester contre le Plan Nord. Ou encore au Réseau québécois des groupes écologistes, qui collabore avec les Anisnaabe (Algonquins) pour mettre fin aux coupes à blanc à Poigan, dans le parc de La Vérendrye, un territoire d'une grande valeur spirituelle pour ce peuple.

Une autre préoccupation mutuelle concerne la réforme de l'enseignement de l'histoire du Québec et du Canada. Non seulement faudrait-il y inclure les pages sombres du système des pensionnats, mais aussi l'apport considérable des peuples autochtones à cette histoire. Les conférences offertes par la Commission de vérité et réconciliation, lors de l'événement de Montréal, ont révélé le rôle essentiel joué par les chefs autochtones lors de la Grande Paix de Montréal de 1701 (qui mit fin à des décennies de guerres entre nations autochtones et Français) et après la Proclamation royale de 1763, qui affirmait le principe de coexistence entre les différentes nations et qui constitue aujourd'hui la base de la reconnaissance des droits autochtones.

QUESTION PERSISTANTE

Aujourd'hui, le nombre de jeunes autochtones pris en charge par la Direction de la protection de la jeunesse, à l'extérieur de leur communauté, est trois fois supérieur au nombre d'enfants qui ont fréquenté les pensionnats. Les causes, selon Cindy Blackstock, directrice générale de la First Nations Child and Family Caring Society of Canada, sont la négligence, la pauvreté et la toxicomanie, souvent indissociables de l'expérience des pensionnats. Cette situa-

tion est aggravée par le fait que les communautés autochtones reçoivent beaucoup moins de services des agences gouvernementales que les autres citoyens². Serions-nous en train de perpétuer la tragédie du système des pensionnats autochtones sous d'autres formes?

Les audiences de Montréal, comme celles dans les différentes régions du Canada, ne constituent que le début d'un long processus de guérison. Même si ces activités visent la vérité et la réconciliation, nous ne sommes qu'au stade de la sensibilisation, non encore de la réappropriation salutaire de cette tragédie dans toutes ses dimensions.

La Commission complètera son mandat en 2014. Les Églises chrétiennes ont manifesté le désir de continuer à cheminer avec les peuples autochtones. Elles ont reconnu que ce désir doit être traduit par des actions concrètes, notamment en se joignant à ces peuples dans leur quête de justice et de guérison. Les représentants d'Églises ont exprimé leur volonté de travailler avec les peuples autochtones en ce sens. Des discussions sont actuellement en cours entre des enseignants mohawks de Kahnawake et des membres de l'Église catholique sur la possibilité de financer des centres d'apprentissage des langues autochtones. Ce qui encouragerait la transmission non seulement de la langue, mais aussi de tout un système de signification et de valeurs aux nouvelles générations.

Ces démarches de collaboration pourront aussi devenir l'occasion d'échanges de dons spirituels – sans tomber pour autant dans l'opposition primaire entre, d'un côté, des chrétiens « blancs » et, de l'autre, des traditionalistes autochtones. Les Autochtones d'aujourd'hui – ceux qui sont traditionalistes comme ceux qui adhèrent à des convictions chrétiennes – peuvent fournir au christianisme une nouvelle grille d'interprétation des Évangiles³. C'est là un échange bénéfique et nécessaire pour tous ceux et celles qui demeurent sur ce territoire, quelles que soient leurs origines. ●

**FIN
NO-
VEMBRE**

**DU 16 AU 25
NOVEMBRE
PLACE ÉMILIE- GAMELIN
DU QUARTIER DES SPECTACLES
INFO: ATSA.QC.CA**

